

Déscolarisation, scolarisation partielle et précaire des élèves HDAA

Laurence Simard-Gagnon
Chercheuse postdoctorale
Université Carleton

**PRÉVENIR,
SOUTENIR,
FAIRE GRANDIR**

COLLOQUE 30 mai 2024



Plan

- Définir et reconnaître la déscolarisation et la scolarisation partielle et précaire
- Quelques éléments fragilisant
- Préoccupations pour le droit égal à l'éducation

Le projet *Agir ensemble*

- Projet de recherche-action participative du Comité pour le droit à la scolarisation de la Ligue des droits et libertés – section de Québec et d'Autisme Québec, en collaboration avec la Communauté de recherche-action sur les droits économiques et sociaux.
- Objectifs :
 - Bonifier la compréhension de la déscolarisation des élèves neurodivergent.e.s;
 - Identifier les écueils communs dans les parcours d'élèves déscolarisé.e.s;
 - Documenter les impacts de la déscolarisation sur les élèves et leurs familles.

Le projet *Agir ensemble* - méthodologie

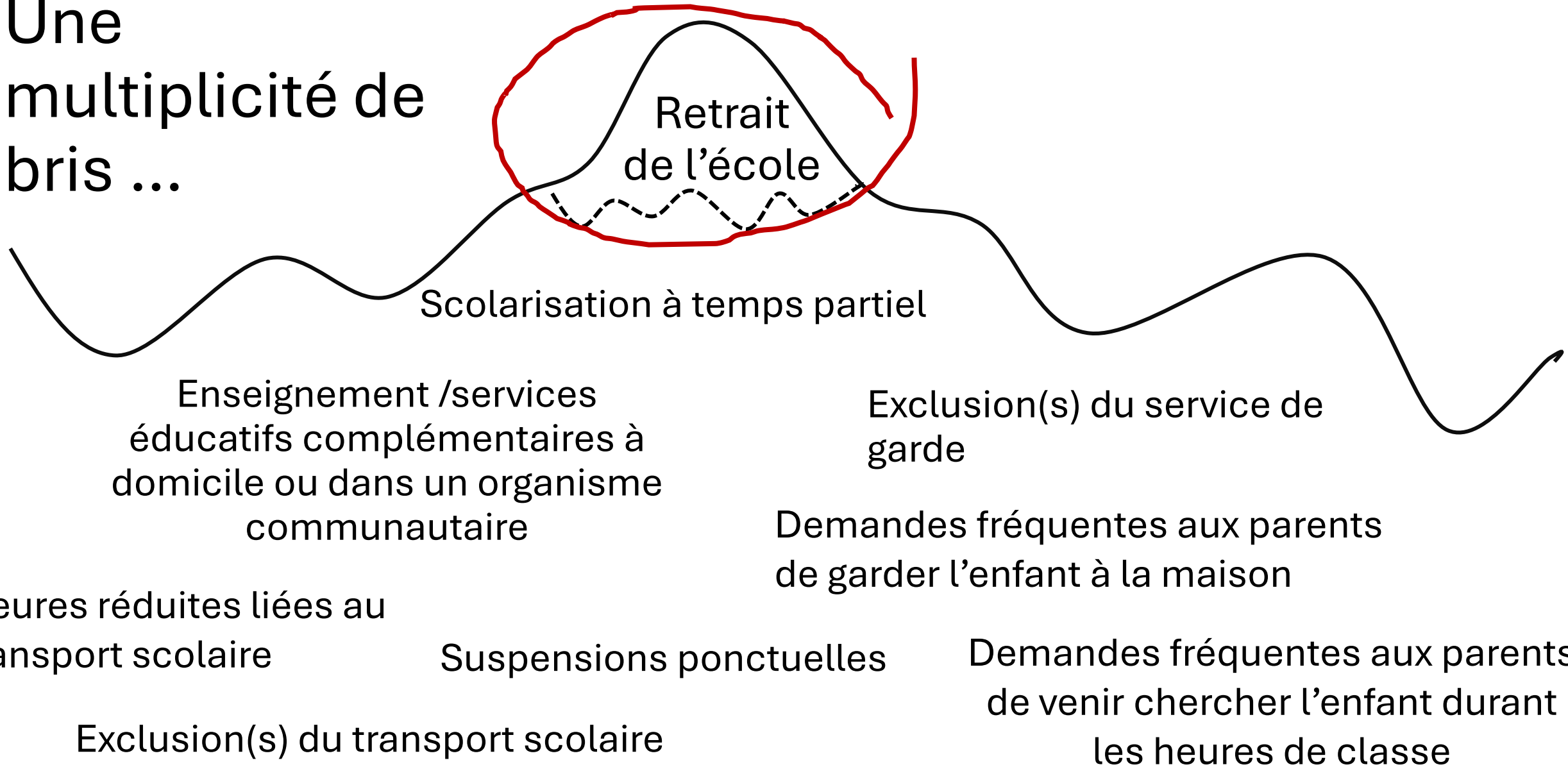
- Cueillette de données :
 - questionnaire et entrevues semi-dirigées auprès de parents d'élèves neurodivergent.e.s en situation de déscolarisation ou de scolarisation partielle ou précaire ;
 - demandes d'accès à l'information au MEQ, aux CSS de la région de Québec et au Central Québec School Board, au CIUSSS-CN et à l'OPHQ.

Définir et reconnaître la déscolarisation et la scolarisation partielle et précaire

Dénombrements du MEQ des élèves vivant un bris de service :

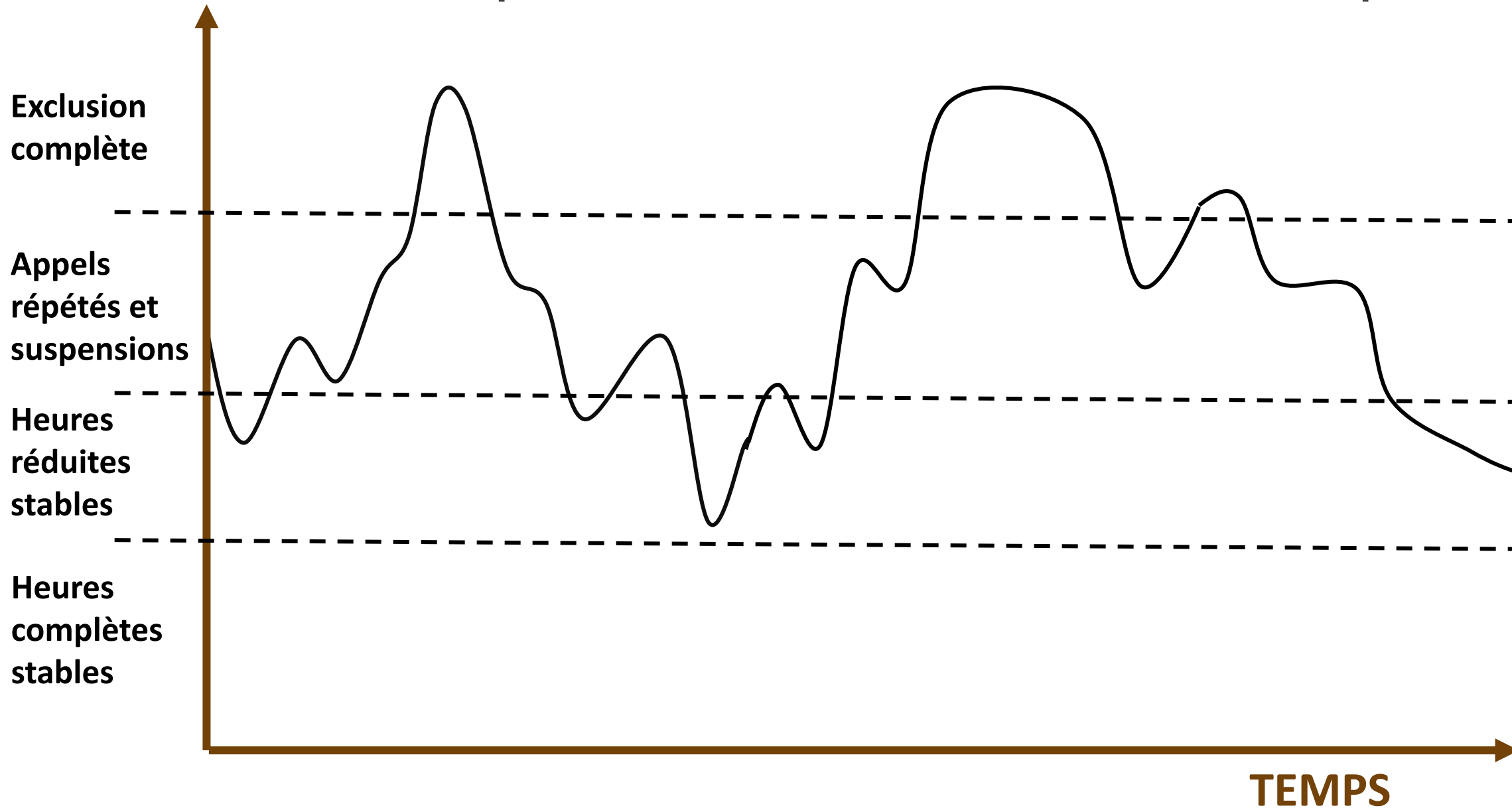
- Fréquentation scolaire réduite ou interrompue
- **Exclusions du dénombrement :**
 - **élèves connaissant un arrêt ponctuel de scolarisation, soit moins de deux semaines consécutives ;**
 - **élèves pour qui une scolarisation à temps partiel a été convenue dans le cadre d'un plan d'intervention.**

Une multiplicité de bris ...



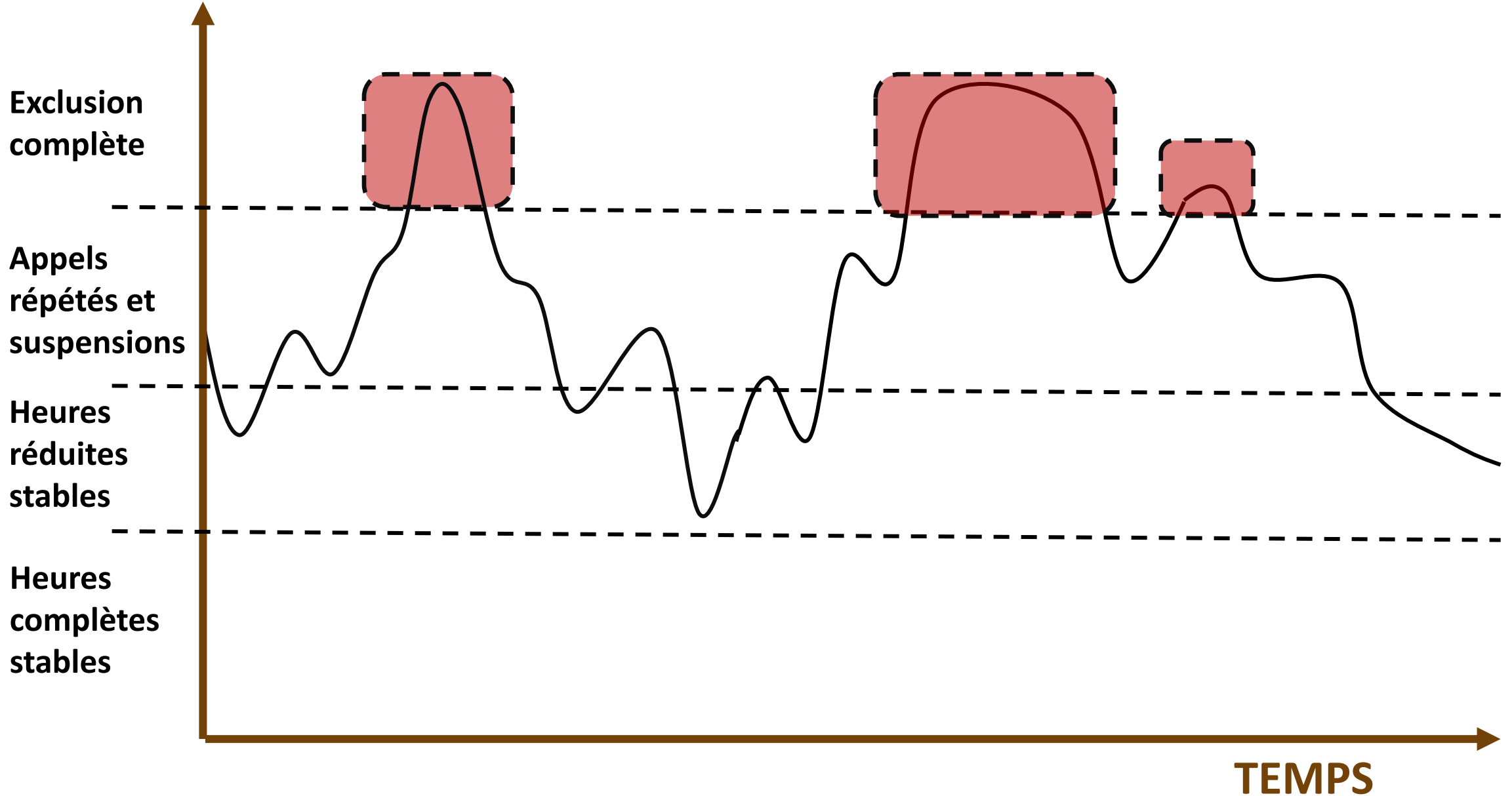
FRAGILITÉ

... qui s'échelonnent dans le temps



Le problème de la définition

FRAGILITÉ



Pour reconnaître la déscolarisation et la scolarisation partielle et précaire

La définition du bris de services devrait inclure :

- Les situations de scolarisation partielle et précaire, en plus de la déscolarisation complète ;
- L'accumulation de la scolarisation partielle et précaire et de la déscolarisation dans le temps.

Des parcours fragiles

Déscolarisation

Scolarisation
partielle et
précaire

Difficultés d'accès aux
services éducatifs complémentaires
– temps d'attente important

Instabilité (changements répétés
d'école, de classe, d'intervenant.e.s, de
locaux et de stratégies d'intervention)

Stratégies d'intervention parfois
inadaptées

Ressources humaines
et matérielles insuffisantes

Difficultés de collaboration et de continuité entre
milieu scolaire et réseau de la santé et des
services sociaux

Manque de continuité et de cohérence entre
différents services scolaires (ex : service de garde,
transport scolaire)

La question du diagnostic – le cas de Stéphanie*

Maternelle : Les parents notent des difficultés à la maison qu'il.les associent à une surcharge à l'école. Les professeur.e.s et l'éducatrice spécialisée suggèrent aux parents de mieux encadrer leur enfant.

1^{ère} année : Le personnel scolaire suggère aux parents de faire appel à un.e psychoéducateur.trice pour développer leurs capacités parentales. Les parents consultent au privé, la psychoéducatrice soupçonne un TSA. L'école refuse de mettre en place un PI et de travailler avec la psychoéducatrice du privé.

2^{ème} année : Stéphanie rencontre une psychoéducatrice au CIUSSS qui soupçonne un trouble d'opposition. Elle achemine la demande en psychologie plutôt qu'en pédopsychiatrie comme le suggérait la psychoéducatrice au privé. La psychologue soupçonne un TSA et transfère le dossier en pédopsychiatrie. Pendant ce temps l'école met en place un PI pour intervenir sur le trouble d'opposition. Les mesures mises en place semblent empirer l'état de Stéphanie, qui vit des crises d'anxiété de plus en plus violentes.

3^{ème} année : Stéphanie rencontre une pédopsychiatre qui infirme le diagnostic de trouble d'opposition et confirme celui de TSA. Le PI est révisé et des mesures d'apaisement sont prévues. Cependant, l'état de Stéphanie s'est tellement détérioré qu'elle est déscolarisée.

La question du classement

Ils m'appelaient quand même assez souvent [...] ils me disaient qu'il avait des grosses crises, qu'il essayait encore de se sauver de l'école... pis tsé [...] c'était comme une place temporaire. C'est comme s'ils l'avaient mis là parce qu'ils savaient pas où le mettre, dans le fond. Tsé, il cadre pas dans le régulier, faque on va essayer de le faire fitter dans un cadre qui ne lui convient pas plus. Ça a vraiment été ça.

- mère d'un élève déscolarisé

- Rôle du transport scolaire
- Iniquités territoriales

Services de garde et transport scolaire

- Gestion séparée ;
- Environnement souvent peu adapté aux besoins et capacités des élèves ;
- Les mesures mises en place au plan d'intervention ne s'appliquent souvent pas ;
- Les éducateur.trice.s du service de garde et les chauffeur.se.s du transport adapté ne sont souvent pas inclus.e.s dans les concertations.

La question du transport scolaire adapté

C'est beaucoup de gestion pour [le chauffeur]. [...] t'arrives là-bas [à l'école] t'es arrêté, tu bouges plus. [...] Pis à l'école, ils s'adaptent pas, ils viennent les chercher à 8 heures et demi. [...]

A l'occasion quand [le chauffeur] voyait qu'ils étaient tous un petit peu plus fébriles, je crois il se promenait un peu mais encore là se promener avec des enfants comme ça [...] c'est des enfants autistes, han? Faque l'enfant qui a sa routine cannée et que là, oups, ce matin on s'en va se promener à la place d'aller à l'école, ben lui peut se désorganiser. [...]

Que l'école y aille pas les chercher ça je trouvais ça complètement mais complètement inconcevable. [...] Tu fais juste te créer des possibilités de crises de plus.

- mère d'un élève déscolarisé

Préoccupations pour le droit égal à l'éducation

Bris de service, définition du Ministère de l'Éducation du Québec :

« Les élèves vivant un **bris de service** sont ceux qui, pour de multiples motifs, voient leur **temps de présence à l'école réduit ou interrompu** en raison de besoins qui dépassent la mission de l'école et l'organisation des services en milieu scolaire.

➤ En temps normal, **ces motifs peuvent être liés au handicap ou à la condition de l'élève ainsi qu'à l'absence de facteurs environnementaux favorisant une scolarisation en bonne et due forme.** Les manifestations comportementales qui représentent un danger pour l'élève ou pour les autres en sont des exemples concrets. »

- MEQ 2021, Dénombrement d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service, p. 5

Préoccupations pour le droit égal à l'éducation

- Normalisation du non-droit des élèves déscolarisés ou à risques de l'être ;
- Généralisation de la contrainte excessive.

Facteurs environnementaux : le manque de ressources...

Souvent ce qui est offert ça répond beaucoup plus au besoin de l'équipe-école qu'au besoin de l'élève. C'est parce que je comprends qu'y a des contraintes budgétaires, y a un manque de personnel faque y a des services que c'est difficile à avoir. Tsé qu'on peut pas offrir. Faque y faut prioriser. Faque cet enfant-là ben y en aura pas d'orthopédagogie cette année, mais on sait qu'y en a besoin. C'est full confrontant.

- mère d'une élève déscolarisée et technicienne en éducation spécialisée dans une école à mandat régional

... en classe régulière ...

- Les services sont souvent établis **en fonction du financement et non des besoins réels** des élèves.
- Le personnel spécialisé présent dans les écoles **ne suffit pas** à répondre aux besoins de tous les élèves.
- Certains élèves **attendent longtemps** avant de se faire offrir des services. D'autres en reçoivent, mais de la part de **personnel ne détenant pas toujours la formation la plus pertinente**.
- D'importantes **contraintes administratives** imposées par le ministère de l'Éducation nuisent à la disponibilité du personnel spécialisé auprès des élèves.
- Le personnel enseignant **n'est pas suffisamment outillé** pour bien **comprendre les besoins** des élèves en difficulté.
- Les conditions favorisant la **collaboration entre intervenants**, cruciale pour l'adaptation des services, sont rarement réunies.

- Protecteur du Citoyen 2022 – Rapport spécial « L'élève avant tout », principaux constats

... et en milieu adapté

*Considérant les ressources actuellement déployées pour répondre aux besoins des élèves concernés et l'écart important entre celles-ci et ce qu'alloue le MEQ, nous vous partageons notre **inquiétude quant à notre capacité à accueillir le nombre d'élèves actuel** dans nos [services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS)]*

[...]

*comme il est actuellement nécessaire de mettre en place les ressources en amont de la demande de financement, **un refus d'ajustement financier** entraîne une situation très délicate auprès du personnel et des parents qui se **verront inévitablement réduire le niveau de service offert** aux élèves.*

[...]

*Après validation auprès de quelques centres de services scolaires, nous constatons que la **situation de sous-financement est similaire également pour d'autres CSS.***

- Lettre du DG du CSS des Découvreurs à Madame Josée LePage, Sous-ministre adjointe au soutien aux élèves, 9 décembre 2021. Obtenu par demande d'accès à l'information, CSS des Découvreurs 2024

Pour le droit à la scolarisation de tous et toutes

- Remettre les droits de la personne au centre de l'organisation et de la vision même de l'éducation adaptée ;
- Reconnaître les élèves HDAA, et surtout les élèves handicapé.es et les élèves considérés comme ayant des troubles graves du comportement, comme des élèves à part entière, avec un droit égal à l'éducation et à l'école.

Merci!

Laurence.simard-gagnon@queensu.ca



**PRÉVENIR,
SOUTENIR,
FAIRE GRANDIR**

COLLOQUE 30 mai 2024



La contrainte excessive en droit de la personne

- Le droit à l'égalité implique l'obligation d'accommodement.
- Le concept de contrainte excessive balise l'application de l'obligation d'accommodement. Il permet de déterminer si un accommodement peut être accordé et, le cas échéant, dans quelle mesure.
- L'évaluation de la contrainte excessive est basée sur le caractère « raisonnable » de la demande.

- Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. (2018) *Traitement d'une demande d'accommodement : guide virtuel*

<https://www.cdpcdj.qc.ca/fr/formation/accommodement/Pages/index.html>

La contrainte excessive dans la Politique de l'adaptation scolaire

« [...] la détermination de ce qui constitue une contrainte excessive ou de ce qui porte atteinte de façon importante aux droits des autres élèves **est une question de fait** qui doit s'apprécier selon les circonstances. Ces motifs ne devraient être invoqués que **de façon exceptionnelle**, lorsque, par exemple, les mesures requises entraînent **des coûts exorbitants et déraisonnables**, sont **inapplicables sur le plan pédagogique** ou **mettent en danger la sécurité de l'élève lui-même ou des autres jeunes**. »

- MEQ 1999, *Politique de l'adaptation scolaire*, p. 24

Généralisation de la contrainte excessive – le plan de réintégration de Julia

Julia est une élève de première année. Suite à un épisode de déscolarisation, Julia réintègre l'école pour les périodes du matin. Julia verra son temps de scolarisation augmenté d'une période supplémentaire si elle réussit cinq jours consécutifs à moins de cinq avertissements par période.

Les avertissements sont donnés par la professeure lorsque Julia enfreint le comportement attendu, qui consiste à :

- Contrôler son agressivité : ne pas donner de coups ; ne pas lancer d'objets ;
- « Tenir son rôle d'élève » : exécuter les consignes ; garder le silence ; respecter les règles de la classe ; adopter une attitude respectueuse ; etc.